

Radios locales en Suisse : les radios privées dans la course...

Autor(en): **Valentin, Christine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **14 (1987)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911942>

Nutzungsbedingungen

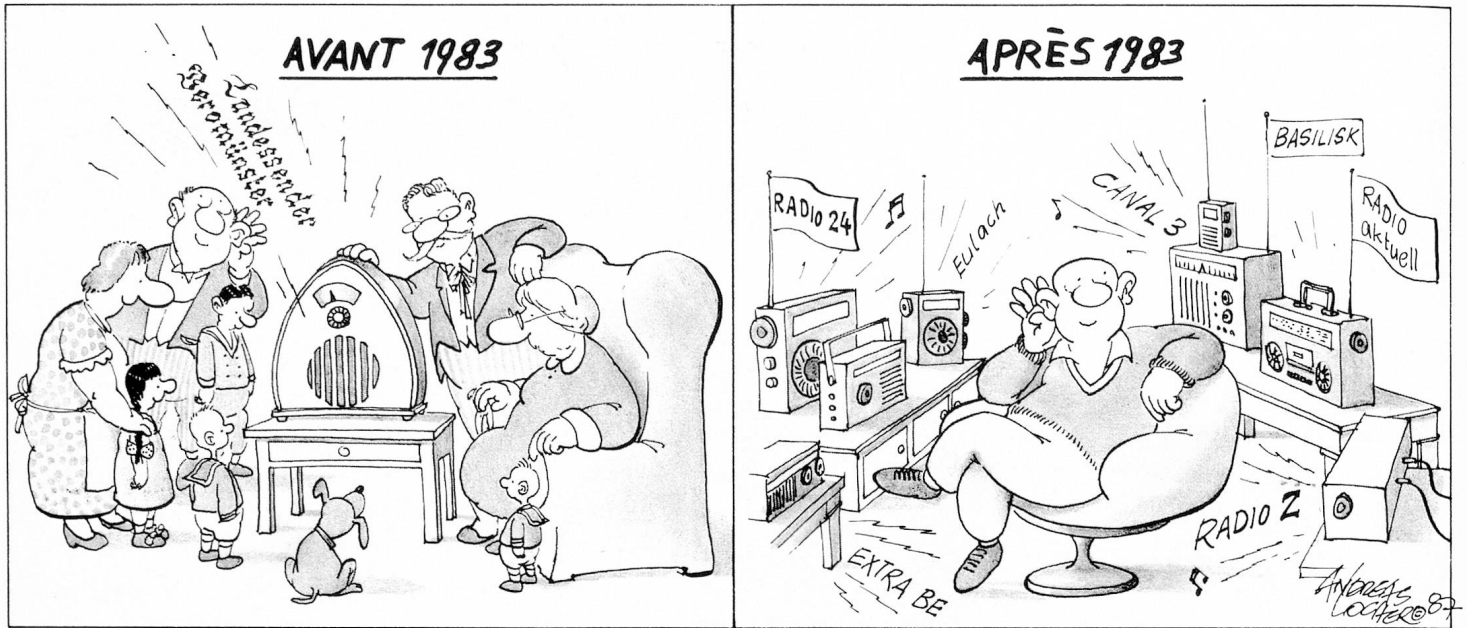
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Radios locales en Suisse

Les radios privées dans la course...

Depuis trois ans, en sus des programmes radiophoniques nationaux et étrangers, on peut désormais capter, en Suisse, les émissions des radios locales. Qu'aujourd'hui on puisse émettre en toute légalité à Winterthour, Lausanne ou Bellinzone est le résultat d'un long processus de concertation.

Il y a quelques années encore, les autorités helvétiques se livraient périodiquement à la «chasse aux pirates». Certes, ce n'était pas de sauvages écumeurs de mer qu'on pourchassait, mais bien des citoyens et des citoyennes comme vous et moi. Pourtant, des citoyens qui possédaient un appareil dont l'utilisation dérangeait les autorités: un émetteur. Avec lequel ces «pirates des ondes» diffusaient – illégalement – leur propre programme. A cette époque, seule la Société suisse de radiodiffusion (SSR) était en droit de faire des émissions radiophoniques. Depuis novembre 1983, les choses ont donc changé: quelque trente stations de radio privées dispensent, cette fois-ci légalement, leur programme dans les régions urbaines comme à la campagne. Et ce changement de politique des médias a été rendu possible aussi grâce à «l'interférence» du «pirate» Roger Schawinsky. Pendant des mois, ce journaliste a diffusé depuis le Pizzo Grop-pera (I) et en direction de la région zurichoise musique, informations et flashes publicitaires. Quand sa «Radio 24» a été réduite au silence sur la pression de la Suisse, nombreuses ont été les protestations qui se

sont élevées. Des milliers de Zurichois sont descendus dans la rue pour prendre la défense de «leur» radio. Dans le sillage des régions périphériques et des groupuscules politiques – qui se sentaient traités en «parents pauvres» par la SSR – une partie des milieux économiques rallie la cause de la libéralisation des médias électroniques.

Phase d'essai jusqu'en 1988

Le gouvernement se déclare alors prêt à tenter un essai. Et sur les 214 demandes de concession enregistrées, trente-six répondaient aux critères de «l'Ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion» (voir encadré). Bien qu'aujourd'hui prédominent les émetteurs à caractère publicitaire, axés sur le divertissement, l'éventail des «points forts» des différentes radios locales reste vaste. C'est ainsi que la Suisse compte même quelques «radios alternatives», appartenant à des groupes politiques minoritaires. Quant à la plus petite des stations émettrices, elle se trouve à Zurich: «Radio-Riesbach» n'émet que pour le quartier du même nom.

Les Suisses ne sont, pourtant, pas tous ama-teurs de radios locales. Même si une majori-

té de la population approuve cette nouvelle offre sur les ondes, il s'est trouvé (et se trouve encore) des détracteurs. Milieux culturels, syndicats et quelques partis isolés se sont battus – sans succès – contre la privatisation des médias électroniques. Ils craignaient en premier lieu que le seul aspect divertissant tienne le haut du pavé au sein des radios à caractère publicitaire. Avec la demande d'étendre la concession également à la télévision locale, la discussion repart de plus belle.

Le point sur l'information locale

Les radios locales n'ont pas seulement démontré qu'elles savaient divertir, mais ont encore prouvé leur utilité tout récemment, lors de la catastrophe chimique, qui a menacé la population de Bâle. Quand, le 1^{er} novembre vers cinq heures du matin, le hurlement des sirènes a résonné et qu'une odeur piquante s'est répandue dans les chambres à coucher, «Radio-Basilisk» (la radio locale de Bâle) était la seule à donner des informations en permanence sur le gros incendie qui ravageait un entrepôt de produits chimiques et sur le nuage toxique qui se dégageait au-

dessus de la région. Pour des raisons techniques, les émetteurs nationaux étaient dans l'incapacité de remplir leur mission d'information dans un tel cas d'urgence.

Christine Valentin

Feu vert aux essais

cv. En 1982, le Conseil fédéral a édicté une «Ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion» et jeté, par là, les premières bases légales régissant l'exploitation des radios privées. En même temps, il donne le feu vert à 36 radios locales pour une période d'essai de cinq ans. Celles-ci doivent être financées par des contributions privées ou par la publicité.

L'Ordonnance détermine, dans les grandes lignes, la mission d'information de ces émetteurs et précise leur rayon de diffusion qui ne doit pas excéder dix à quinze kilomètres. En outre, elle fixe la proportion et les prix maximaux de la publicité ainsi que les conditions de propriété des émetteurs. Pour éviter la mainmise des moyens de presse, les éditeurs de journaux ne peuvent, en principe, participer financièrement au fonctionnement des radios locales – une disposition qui a été modifiée en raison des difficultés pécuniaires de certaines radios. L'Ordonnance est en vigueur jusqu'en 1988. Une nouvelle loi sur les médias est censée prendre le relais à ce moment-là.



FM 96.0 MHz

Radio-Matterhorn:

Le succès du Lilliputien!

cv. Matterhorn – le Cervin – et Zermatt, voilà deux noms qui viennent tout naturellement aux lèvres des petits Suisses. Mais le plus photogénique des «4000» et le lieu de villégiature valaisan à ses pieds sont tout aussi célèbres à l'étranger. Ce qu'on sait moins, toutefois, c'est que le village de Zermatt possède aussi sa station de radio locale. «Radio-Matterhorn», créée par le Valaisan Stefan Perren et financée par la publicité, fait certes figure de Lilliputien au milieu des

radios locales à caractère commercial. Quatre personnes seulement pour assurer le programme, la présentation de celui-ci, la technique et l'administration de «l'émetteur des touristes et des indigènes» – et cela quatorze heures par jour.

Si l'on compare avec celui de la radio allemande (DRS), évidemment, le programme parlé est plutôt mince: trois émissions d'information d'une heure chacune quotidiennement et le reste du temps de la musique. Personnel et argent font défaut pour étoffer ou approfondir les sujets. «Et puis, explique Perren, il ne se passe pas autant d'événements dans notre vallée qu'en ville.»

A n'en pas douter, l'énorme effort fourni par l'équipe de la radio de Zermatt est reconnu par la population locale. Preuve en est le nombre d'auditeurs: près de 80% des résidents de la région se branchent quotidiennement sur la fréquence de cette radio. Ce taux d'écoute place la petite radio valaisanne indiscutablement en tête du palmarès suisse.

Excursions, état de la neige et des pistes, prévisions du temps régionales, programme de cinéma ou productions de groupes folkloriques... tout ce que Zermatt et les communes avoisinantes ont à offrir à leurs hôtes, «Radio-Matterhorn» l'annonce en allemand, en français et en anglais. La tranche de midi, cependant, est réservée, elle, aux indigènes. L'émission «En Gueta» reflète, en dialecte local, la vie politique, économique et culturelle de la vallée.

C'est aussi dans l'exiguïté du territoire touché par «Radio-Matterhorn» qu'il faut voir son succès. Son directeur, Stefan Perren, le reconnaît bien: «C'est notre petit rayon de diffusion qui fait notre force. Nous avons avec nos auditeurs un contact très étroit. S'il nous arrive de commettre une erreur, ils ferment les yeux. Car ils savent que «Radio-Matterhorn» est leur radio.»

Conseils

en partages d'héritages
en Suisse:
Inventaire, plan financier,
contrat de partage d'héritage,
impôts, droit des sociétés



Treuhand Sven Müller
Birkenrain 4
CH-8634 Hombrechtikon-Zürich
Tél. 055/42 21 21. Tlx 87 50 89 sven.ch

Ein Schweizer im Ausland soll nicht zum Ausländer in der Schweiz werden.

Auf dem laufenden bleiben über alles, was in der Schweiz läuft – dazu brauchen Sie die heimatische Stimme, die hilft, dass einem Schweizer in der Fremde die Schweiz nicht fremd wird: die Tages-Anzeiger-Fernaussgabe.

Auf 16 Dünndruckseiten ist sie ein Querschnitt durch eine volle Tages-Anzeiger-Woche, durch das ganze Spektrum von der Politik bis zum Sport.

Bestellen Sie das kostengünstige Abonnement oder lassen Sie sich zunächst 4 Ausgaben gratis zum Kennenlernen schicken.

- Ich abonniere die Tages-Anzeiger Fernausgabe.
- Gewünschte Zustellart:
 Luftpost gewöhnliche Post
 Gewünschte Zahlungsweise:
 jährlich halbjährlich
 vierteljährlich
- Die ersten 4 Ausgaben sind gratis.
 Ich möchte die Tages-Anzeiger-Fernaussgabe kennenlernen. Schicken Sie mir 4 Ausgaben gratis.

Zustell-Adresse:
 Name: _____
 Vorname: _____
 Strasse: _____
 PLZ/Ort: _____
 Land: _____

Abonnementsrechnung an:
 Name: _____
 Vorname: _____
 Strasse: _____
 PLZ/Ort: _____

Coupon einsenden an: Tages-Anzeiger
 Vertrieb/Verkauf, Postfach, CH-8021 Zürich

Die Preise der Tages-Anzeiger-Fernaussgabe in Schweizer Franken

Gewöhnliche Postzustellung	3 Monate	6 Monate	12 Monate
BRD, Dänemark, Finnland, Frankreich, Italien, Jugoslawien, Luxemburg, Malta, Niederlande, Norwegen, Österreich, Portugal, Schweden, Zypern	22.80	44.80	87.60
Übrige Länder	25.30	49.70	97.40
Luftpostzustellung			
Europa und Mittelmeerländer, Spanisch	24.60	48.50	94.80
Westafrika	24.60	48.50	94.80
Übrige Länder	27.30	53.60	105.40

Tages-Anzeiger
 FERNAUSSGABE